

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2024 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 21 novembre 2024 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, VIETTI Dominique, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice,

Absents excusés : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, BRUEL Laurent, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRIER Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DE L'AIX ET ISABLE / DETERMINATION DU NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA CCPU :

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'accord de territoire des bassins versants Aix-Isable, d'une durée de 3 ans, prévoit un programme d'actions d'un montant total d'environ 3,2 Millions.

Cet accord de territoire est porté par Roannaise de l'Eau, structure coordonnatrice et animatrice.

Le programme d'actions a été conçu afin de répondre à l'enjeu européen DCE d'atteinte du bon état écologique mais également à des enjeux locaux de restauration des milieux, de gestion de la ressource en eau et de qualité des eaux.

Le programme d'actions établi prévoit l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) pour les opérations suivantes pour les années du contrat à savoir 2025-2026-2027 :

	2025	2026	2027
Détail action	<ul style="list-style-type: none">Etude ouvrages prioritaires (3 seuils)Inventaire zone humideInventaire faunistique	<ul style="list-style-type: none">Etude ouvrages prioritairesTravaux zones humides	<ul style="list-style-type: none">Travaux zones humidesRestauration de maresMise en conformité d'un ouvrage prioritaire
Actions communes à l'échelle du contrat	<ul style="list-style-type: none">Animation (personnel)CommunicationSuivi qualité de l'eauSuivi des débits (étude)	<ul style="list-style-type: none">Animation (personnel)CommunicationSuivi qualité de l'eauSuivi des débits (aménagement éventuels)	<ul style="list-style-type: none">Animation (personnel)CommunicationSuivi qualité de l'eauBilan mi-parcours

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 15 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions,

DECIDE :

Article 1 : D'APPROUVER les enjeux inscrits dans l'accord de territoire Aix-Isable d'une durée de 3 ans ;

Article 2 : D'APPROUVER les actions sur le territoire de la CCPU inscrites dans l'accord de territoire Aix-Isable ;

Article 3 : D'AUTORISER Roannaise de l'Eau à animer l'accord de territoire Aix-Isable ;

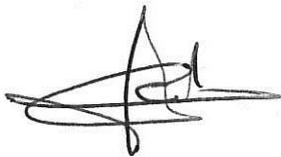
Article 4 : D'ACCOMPAGNER Roannaise de l'Eau pour une mise en œuvre efficace du programme d'actions ;

Article 5 : DE PLAFONNER la participation de la CCPU à 78 000€ /an sur la période 2025-2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 21 novembre 2024

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 25 novembre 2024